



## Commission des équipements et de l'aménagement durable

### 1142 - Développement des transports collectifs

#### **RD 468 au Sud de l'agglomération strasbourgeoise - Aménagements en faveur des transports collectifs**

#### **Rapport n° CP/2013/876**

**Service gestionnaire :**  
Direction de la mobilité

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de valider la convention technique et financière à conclure avec la Communauté Urbaine de Strasbourg, pour l'amélioration de la desserte et de la circulation des lignes interurbaines du Réseau 67 à l'entrée Sud de l'agglomération de Strasbourg (RD 468 / Plobsheim-Illkirch).

#### **Contexte**

Afin d'augmenter la qualité et l'attractivité des transports en commun dans les communes de la 2<sup>nd</sup>e couronne de la CUS, la Communauté Urbaine de Strasbourg et le Conseil Général du Bas-Rhin poursuivent leur collaboration pour arriver à une meilleure articulation des réseaux interurbains (Réseau 67) et urbains (CTS). Les trois conventions pour assurer la continuité de la tarification commune pour les réseaux de transports urbains et interurbains, signés en décembre 2012, figurent comme base pour le travail technique commun sur l'amélioration de l'offre de transport.

En cohérence avec les documents de planification arrêtés – le Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg (Scoters), voté par le Comité syndical le 1er juin 2006, et le schéma directeur des transports à l'horizon 2025 de la CUS, approuvé par délibération du Conseil communautaire du 25 juin 2010 – le secteur Sud était défini comme prioritaire.

Les lignes interurbaines du Réseau 67 sur l'axe de la RD468 assurent un rôle important pour la desserte des communes d'Eschau et Plobsheim. Les cars interurbains permettent un accès rapide au réseau tram à Illkirch-Graffenstaden. Le réseau urbain de la CTS, notamment avec la ligne 63, est construit de façon complémentaire pour permettre le cabotage entre les localités des communes Plobsheim, Eschau et Illkirch-Graffenstaden. Historiquement, les lignes interurbaines étaient le seul moyen de transport collectif dans ce secteur, ce qui a créé des habitudes chez les usagers.

Les conditions de circulation difficiles sur l'axe Krafft - Plobsheim – Illkirch-Graffenstaden entraînent des retards conséquents pour les lignes interurbaines n° 260 et 270 (Erstein – Baggersee et Rhinau-Baggersee). Le bureau d'études missionné par la CUS a réalisé une étude de circulation afin de pouvoir améliorer la situation pour les autocars. Cette étude a permis d'arrêter un programme qui porte sur trois thématiques différentes : amélioration du confort des voyageurs, amélioration des dessertes, maintien ou amélioration des vitesses commerciales.

Une première phase du projet à titre expérimental a été mise en œuvre à la rentrée 2013 (partie intégrante du projet décrit dans le présent rapport et la convention jointe en annexe) :

- renforts en heure de pointe sur la partie urbaine des lignes 260/270 ;
- ajout de deux arrêts supplémentaires à Plobsheim ;

- création d'une boucle de retournement au Sud de Plobsheim, permettant la mise en service de renforts urbains ;
- essais de couloir-bus sur la partie 2x2 voies de la RD 468 en amont du rond-point P2I à Illkirch-Graffenstaden.

A partir de 2014, une deuxième phase prévoit un renforcement des lignes interurbaines plus conséquent, notamment aussi aux heures creuses, en fonction des résultats liés à l'évaluation des lignes de la DSP en cours, permettant de suite de restructurer et rationaliser le réseau urbain dans le secteur concerné. Pour la pérennisation de la première phase et comme condition pour la deuxième phase, un effort pour améliorer les conditions de circulation pour les autocars est nécessaire. Deux projets d'infrastructure ont été jugés prioritaires pour arriver à cela :

- création d'une voie bus à l'entrée Sud de Plobsheim, en provenant de Krafft ;
- pérennisation du couloir-bus sur la partie 2x2 voies de la RD 468 en amont du rond-point P2I à Illkirch-Graffenstaden.

### **Répartition de la maîtrise d'ouvrage et du financement**

Les objectifs partagés avec la CUS sont d'acter le projet commun, d'organiser la maîtrise d'ouvrage et de définir les modalités de cofinancement.

Le projet porte sur 4 tranches fonctionnelles de travaux et une phase d'exploitation, qui ont permis de mettre en évidence un plan de financement adapté en fonction des compétences exercées respectivement par le Département et la CUS, ainsi que des bénéfices directs à tirer pour leurs opérateurs de transport respectifs. Dans cette logique, l'exploitation des renforts purement urbains est également financée par la CUS.

#### Tranche 1 : Mise en œuvre d'une offre de transport

A titre expérimental dans un 1<sup>er</sup> temps, les deux opérateurs de transport proposent de mettre en place 3 renforts sur la partie urbaine entre Plobsheim et Illkirch-Graffenstaden, qui compléteront la trame horaire de la desserte proposée par les lignes 260/270 entre Plobsheim (nouvel arrêt « Cimetièrre ») et Illkirch (terminus « Baggersee ») aux heures de pointe du matin et du soir, du lundi au vendredi.

*Maîtrise d'ouvrage : CUS*

Tranche 2 : Réalisation d'une boucle de retournement pour les bus de renfort au Sud de Plobsheim, sur un délaissé de la D 468, pour permettre l'injection de services de renforts aux heures de pointe du matin et du soir sur le périmètre de transports urbains (Plobsheim – Illkirch).

La boucle est réalisée, à sens unique, sur le délaissé de la D 468 ; la réinsertion des bus de renfort dans le trafic général se faisant moyennant création d'un carrefour à feux en entrée d'agglomération de Plobsheim.

*Maîtrise d'ouvrage : CUS*

Tranche 3 : Réalisation d'une voie réservée (éventuellement uniquement aux heures de pointe) aux cars du Réseau 67 en aménagement latéral de la D468, dans le sens Krafft-Plobsheim, entre le carrefour « Notre-Dame du Chêne » et l'entrée Sud de Plobsheim, pour améliorer la circulation et la régularité.

*Maîtrise d'ouvrage : Département du Bas-Rhin*

Tranche 4 : Réalisation d'une voie réservée aux transports publics (Réseau 67 et CTS) sur la section à 2x2 voies de la D468, dans le sens Sud-Nord, entre le giratoire « Cor de Chasse / Waldhorn » et le giratoire « Pôle d'Innovation d'Illkirch / P2I », pour améliorer leur circulation et leur régularité aux heures de pointe du matin.

Cet aménagement fera au préalable l'objet d'un test in situ avec matérialisation d'une voie bus et d'une voie de circulation générale, afin notamment de valider la longueur de la voie bus et la gestion des flux.

*Maîtrise d'ouvrage : Département du Bas-Rhin*

## **Financement par le Département**

L'investissement pour le Département se répartit de la manière suivante :

- les tranches 1 et 2 n'ont pas d'influence financière pour le Département, ces travaux étant intégralement financés par la CUS ;
- la tranches 3 a un coût global estimé entre 400 000 € et 800 000 € avec une répartition financière prévue à 40% (Département) / 60% (CUS), soit une part départementale comprise entre 160 000 € et 320 000 €
- enfin, la tranche 4 d'un montant global estimé entre 50 000 € et 70 000 € intègre une répartition financière à 50-50%, soit une part départementale entre 25 000 € et 35 000 €

Au final, la partie prise en charge par le Département pour cette opération est estimée entre 185 000 € et 355 000 €, intégrée dans le projet de budget 2014 à hauteur de 100 000 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- *approuve le principe des aménagements en faveur de transports en commun sur la RD468 au Sud de l'agglomération strasbourgeoise, tels que décrits dans le projet de convention technique et financière jointe en annexe ;*
- *approuve la convention technique et financière à intervenir avec la CUS, encadrant les aménagements et l'intervention financière pour l'amélioration de la desserte et de la circulation des lignes du Réseau 67 à l'entrée Sud de l'agglomération de Strasbourg (RD468 / Plobsheim-Illkirch).*

*Elle autorise par ailleurs le Président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique Kennel, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL